

CAHIER D'ACTEUR N°29 - MARS 2022



**Groupe écologiste,
solidaire et citoyen du
Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine**

Contact

Groupe écologiste, solidaire et
citoyen
Région Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis
33000 Bordeaux
elus-nouvelle-aquitaine.eelv.fr

Présentation de la structure

Le groupe écologiste, solidaire et citoyen est un groupe politique de dix-neuf élu·e·s siégeant au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

La Commission nationale du débat public a mené depuis une année une large consultation sur le territoire, relative à l'implantation d'un parc éolien au large de l'île d'Oléron.

Notre groupe d'élus·e·s a eu l'occasion de consulter les documents d'étude et de participer à de nombreux ateliers et réunions de cette consultation. Il se félicite de l'horizontalité de la démarche et de la diversité des approches envisagées pour sensibiliser les publics aux enjeux démocratiques, énergétiques, environnementaux y compris les exigences de protection des écosystèmes fragiles.

Nous tenons par conséquent à féliciter les équipes de la CNDP pour la qualité des échanges et la transparence des enjeux.

Le développement nécessaire des énergies renouvelables

Notre groupe d'élus·e·s partage l'impérieuse nécessité de développer les énergies renouvelables afin de garantir l'autonomie énergétique de nos territoires, de réduire notre dépendance excessive aux énergies fossiles et nucléaires et d'atteindre au plus tôt la neutralité carbone. Le développement des énergies renouvelables devra par ailleurs être accompagné d'une politique ambitieuse en matière de sobriété énergétique. Dans ce contexte, l'éolien offshore représente une source de production électrique à privilégier dans notre région, notamment en raison de sa compétitivité et sa

productivité. C'est pourquoi notre groupe d'élu·e·s en soutient le développement et ne peut envisager le scénario 0.

Garantir une transition énergétique vertueuse

En revanche, afin de garantir une transition énergétique vertueuse et de ne pas compromettre l'acceptabilité des projets de développement des énergies renouvelables, plusieurs conditions doivent être strictement respectées.

Le choix de zones d'implantation réduisant au maximum les atteintes à la biodiversité est une de ces conditions essentielles et trop souvent négligées. Le projet d'éoliennes en mer au large de l'île d'Oléron ne remplit pas cette condition. En effet – comme les associations environnementales avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger – notre groupe d'élu·e·s déplore le périmètre d'implantation du projet. Ce périmètre ne tient pas compte de la présence d'une biodiversité remarquable et protégée à plusieurs titres.

Situées dans une zone de protection classée Natura 2000 d'intérêt avifaune majeur, à l'intérieur du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, ces implantations d'éoliennes n'offriraient pas suffisamment de garanties pour la protection des espèces et des milieux.

Pour un scénario alternatif, conjuguant énergies renouvelables et préservation de la biodiversité

L'implantation d'énergies renouvelables ne saurait se faire au mépris de la protection de la biodiversité, en particulier lorsque d'autres possibilités

d'implantation semblent envisageables. Pour cette raison, nous ne pouvons émettre un avis favorable sur aucun des scénarios 1 et 2, proposés à l'origine de la concertation. Par ailleurs, ceux-ci semblent incompatibles avec la pérennisation d'une pêche artisanale et durable, dont une part importante des prises s'effectue dans cette zone des douze milles.

Concernant les scénarios 3 et 4, en dehors du parc marin, ils ne peuvent être envisagés que dans la mesure où ils n'entrent pas en concurrence avec la zone Natura 2000, la zone de protection spéciale directive oiseaux et la zone spéciale de conservation directive habitats. Seule une implantation éloignée de ces zones pourrait garantir des atteintes réduites à la biodiversité remarquable de ce territoire. Par ailleurs, il apparaît impératif qu'aucun parc ne soit implanté sur un parcours de mammifères marins identifié.

Aucun projet ne saurait donc être envisagé sans une étude d'impact préalable des aménagements de câble jusqu'au poste de raccordement.

Les dix-neufs élu·e·s du groupe écologiste, solidaire et citoyen du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine privilégient donc un scénario conjuguant énergie renouvelable vertueuse et protection de la biodiversité. Nous resterons ainsi très vigilant·e·s et mobilisé·e·s dans l'après-débat public, en particulier sur le choix du scénario retenu, et ce d'autant plus que la remise du dernier rapport alarmant du GIEC devrait inciter davantage encore le recours aux énergies renouvelables, parmi lesquelles l'éolien offshore serait à même de prendre une place importante. La condition expresse de préservation de la biodiversité devra nécessairement rester prioritaire.